Préface

Isolant thermique de fibre minérale en vrac

Portée

Ces fiches techniques s'appliquent à l'isolant thermique de fibre minérale utilisé dans des espaces inclinés libres d'entraves et dont la pente ne dépasse pas 4,5 : 12. Le demandeur a démontré que le produit satisfait à la norme suivante :

- CAN/ULC-S702-97, « Isolant thermique de fibres minérales pour bâtiments ».

La norme décrit cinq types d'isolant de fibre minérale. Ces fiches techniques du CCMC ne portent que sur l'isolant en vrac, types 4 et 5, ces derniers se définissant comme suit :

- type 4, laine à verser, c.-à-d. isolant de fibres minérales en vrac façonné en nodules, convenant à l'application manuelle ou au versage;
- type 5, laine à souffler, c.-à-d. isolant de fibres minérales en vrac séparé en nodules, convenant à l'application par de l'équipement pneumatique.

L'isolant thermique de fibre minérale doit être mis en œuvre conformément à la norme CAN/ULC-S702.2-03, « Isolant thermique en fibre minérale pour les bâtiments – partie 2 : lignes directrices relatives à l'application ».

Norme

Tableau 1. Exigences applicables aux propriétés physiques de l'isolant thermique de fibre minérale

Essai/propriété	Unité	Exigence
Masse volumique de calcul	s.o.	≤ la masse volumique limite de calcul (type 5 seulement)
Résistivité thermique	(m·k)W	≥ 18,5/m
Caractéristiques de combustion superficielle	s.o.	Indice de propagation de la flamme ≤ 25
		Indice de dégagement de fumée ≤ 50
Résistance à la combustion lente	%	Perte de masse moyenne ≤ 5, perte de masse de chaque échantillon ≤ 10

Étiquetage

Conformément à la norme, chaque emballage d'isolant doit être marqué de façon à fournir l'information suivante :

- marque de commerce du produit et nom du fabricant ou du fournisseur;
- identification de l'usine de fabrication;
- type d'isolant et usage prévu;
- masse volumique de calcul en kg/m^3;
- résistivité thermique du produit;
- numéro de fiche technique du CCMC;
- tableau d'application conforme à la norme;
- tout renseignement supplémentaire requis par les lois et les règlements pertinents;
- tout renseignement relatif à la sécurité des utilisateurs;
- date de fabrication ou code de période de travail;
- déclaration à l'effet que le produit est conforme à la norme; et
- une mise en garde comme suit : Maintenir les dégagements exigés par les codes du bâtiment, de l'électricité, du gaz et du mazout entre l'isolant et les appareils dégageant de la chaleur, comme les appareils à combustibles, les cheminées, les tuyaux, les conduits et les tuyaux d'évacuation de ces appareils (au moins 50 mm) et entre l'isolant et les appareils d'éclairage encastrés (au moins 75 mm).

Code national du bâtiment – Canada (CNB)

Renvois dans le CNB

La norme CAN/ULC-S702-97 est mentionnée aux tableaux 5.10.1.1. et 9.23.16.2.A. ainsi qu'à l'alinéa 9.25.2.2. 1)d) de la division B du CNB 2005.

La norme CAN/ULC-S702.2-03 n'est pas mentionnée dans le CNB 2005.

Fiche technique
CCMC 12117-L

RÉPERTOIRE NORMATIF : 07 21 23.07
Publiée : 1990-04-24
Réévaluée : 2009-04-06
Réévaluation : 2012-06-15
Réévaluation en cours

Guardian Ultra Fiberglass Blowing Insulation

1. Évaluation

Produit conforme à la norme CAN/ULC-S702-97, « Isolant thermique de fibres minérales pour bâtiments ». La résistance thermique déclarée est de 18,4 (m^2·K/W)/m pour une masse volumique de calcul de 9,5 kg/m^3.

Ce produit doit être épandu tel qu'il est indiqué dans la préface, dans des espaces libres dont la pente n'excède pas 4,5 : 12 et selon le tableau d'épandage suivant :

Tableau d'épandage et de couverture

Résistance thermique (RSI)	Épaisseur minimale (mm)	Masse surfacique minimale (kg/m^2)	Surface maximale couverte par sac de 15,4 kg (m^2)
2,1	114	1,1	14,3
2,8	152	1,4	10,7
3,5	191	1,8	8,6
4,2	229	2,2	7,1
4,9	267	2,5	6,1
5,6	305	2,9	5,4
6,3	343	3,2	4,8
7,0	381	3,6	4,3
7,7	419	4,0	3,9
8,4	457	4,3	3,6
9,1	495	4,7	3,3
9,8	533	5,0	3,1
10,5	572	5,4	2,9

2. Description

Isolant thermique de fibre de verre en vrac pour bâtiment, de type 5, conçu pour être épandu par la méthode pneumatique à l'aide des souffleuses commerciales.

3. Information normative ou réglementaire

Voir la préface et la norme pour des explications additionnelles.

Titulaire de la fiche technique : Guardian Fiberglass Inc.
1000 East North Street
Albion MI 49224
États-Unis
Tél. : 517-629-9464
Téléc. : 517-629-6361

Usine(s) : Albion, Michigan, États-Unis

La présente fiche technique est produite par le Centre canadien de matériaux de construction, un programme de l'Institut de recherche en construction, Conseil national de recherches du Canada. La fiche technique doit être lue dans le contexte du Recueil d'évaluations de produits du CCMC dans sa totalité.

Les lecteurs doivent s'assurer que cette fiche technique est à jour et qu'elle n'a pas été annulée ni remplacée par une version plus récente. Prière de consulter le site http://www.nrc-cnrc.gc.ca/fra/services/irc/ccmc.html ou de communiquer avec le Centre canadien de matériaux de construction, Institut de recherche en construction, Conseil national de recherches du Canada, 1200, chemin de Montréal, Ottawa, Ontario, K1A 0R6. Téléphone : 613-993-6189 Télécopieur : 613-952-0268.

Le CNRC a évalué le matériau, produit, système ou service décrit ci-dessus uniquement en regard des caractéristiques énumérées ci-dessus. L'information et les opinions fournies dans la présente fiche technique sont destinées aux personnes qui possèdent le niveau d'expérience approprié pour en utiliser le contenu. La présente fiche technique ne constitue ni une déclaration, ni une garantie, ni une caution, expresse ou implicite, et le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) ne fournit aucune approbation à l'égard de tout matériau, produit, système ou service évalué et décrit ci-dessus. Le CNRC ne répond en aucun cas et de quelque façon que ce soit de l'utilisation ni de la fiabilité de l'information contenue dans la présente fiche technique. Le CNRC ne vise pas à offrir des services de nature professionnelle ou autre pour ou au nom de toute personne ou entité, ni à exécuter une fonction exigible par une personne ou entité envers une autre personne ou entité.